



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

associations et clubs

Question écrite n° 47441

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut appelle l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur la loi du 28 décembre 1999 portant diverses mesures relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives. Cette loi aborde notamment la question du statut des clubs sportifs professionnels. Les conditions d'application doivent être précisées par décrets en Conseil d'Etat. Ces dispositions sont particulièrement attendues par les dirigeants de clubs afin de préparer au mieux la prochaine saison. Il souhaiterait qu'elle lui indique la date de parution des décrets d'application de la loi du 28 décembre 1999. Il lui serait également reconnaissant de bien vouloir lui préciser la teneur de ces décrets.

Texte de la réponse

La loi n° 99-1124 du 28 décembre 1999 portant diverses mesures relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives qui a modifié la loi du 16 juillet 1984 propose deux nouvelles formes de statut juridique aux clubs sportifs professionnels : l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée et la société anonyme sportive professionnelle dont les statuts types seront définis par décret. Ces décrets, dont le contenu se rapproche pour le premier de la forme des sociétés anonymes à responsabilité limitée avec un associé unique et pour le second de la forme des sociétés par actions, sont soumis actuellement à la consultation des autres départements ministériels cosignataires, une saisine du Conseil d'Etat étant prévue en septembre 2000. Si cette procédure administrative se déroule dans les meilleurs délais possible, une publication de ces textes pourrait être envisagée avant la fin de l'année 2000.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47441

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 2000, page 3531

Réponse publiée le : 4 septembre 2000, page 5163